

Concarneau, le 2 avril 2020



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE DU MAIRE: REOUVERTURE DU MARCHÉ DU VENDREDI DES CE VENDREDI 3 AVRIL 2020 :

Le Maire - André FIDELIN informe que la Préfecture a confirmé son accord pour la réouverture du marché du vendredi matin de 8h à 12h, à compter de ce vendredi 3 avril au matin.

Le marché strictement alimentaire et dans un périmètre barriéré, se tiendra place Jean Jaurès et l'accès se fera uniquement par une seule entrée côté couloir bus où un agent municipal sera présent.

A l'identique, une seule sortie en présence d'un agent municipal sera matérialisée. Il est rappelé que le site du marché ne pourra rassembler pas plus de 100 personnes simultanément (vendeurs et clients inclus).

Le nombre de stands sur ce marché ne pourra pas dépasser le nombre de 15 exploitants agricoles et il sera mis en œuvre des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, en particulier avec un aménagement espacé permettant d'éviter tout contact entre usagers et avec un dispositif permanent de sensibilisation du public au moyen d'une signalétique visuelle et sonore de médiateurs.

Une seule personne par foyer sera admise. Les clients devront utiliser du gel hydro-alcoolique sur les mains avant d'entrer dans le périmètre du marché. Un sens de circulation devra être respecté ainsi que les distances supérieures à 1 m dans les files d'attente entre les personnes et devant chaque étal. Il est conseillé par la suite, de passer commande auprès de ses fournisseurs habituels afin de réduire le temps de présence sur site. Les clients seront invités à ne pas rester à discuter sur place mais à s'approvisionner, puis à rentrer chez eux.

En outre, la présence de commerçants ambulants, notamment ceux exerçant une activité dite de « foodtruck » et artisans ambulants ainsi que la présence de stands de boissons sont interdits.

Enfin, il est rappelé la nécessité de bien laver ses fruits et légumes avant toute consommation, ainsi que d'utiliser les gestes barrières lors de ses déplacements (distanciation sociale de plus d'un mètre, tousser dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, jeter les mouchoirs dans une poubelle).

**Le Maire,
André FIDELIN**

